

Image not found or type unknown



BLOQUAGE DES CONTACTS COMMERCIAUX INTERNET

Par **PIEPIE52**, le **29/10/2021** à **10:50**

Bonjour,

Je suis actuellement à la moitié de mon préavis de cadre en tant que vendeur automobile, j'ai remarqué que mon directeur ne me transmet plus les demandes clients internet.....

Que doit je faire ??

Est il possible d'arreter mon préavis ???

Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **29/10/2021** à **11:02**

Bonjour

[quote]

Est il possible d'arreter mon préavis ???

[/quote]

Vous devez respecter les délais et faire acte de présence, même si l'on vous confie moins de travail.

Par **P.M.**, le **29/10/2021** à **11:13**

Bonjour,

Le préavis doit se dérouler de part et d'autre dans les mêmes conditions de travail, si ce n'est pas le cas, vous pourriez donc vous en plaindre auprès de l'employeur, sans pour autant arrêter votre préavis si l'employeur ne vous en dispense pas par écrit...

Par **PIEPIE52**, le **29/10/2021** à **11:19**

Je suis commercial avec une grosse partie de variable !!

Si on me supprime des demandes clients, je vais forcément moins vendre donc impossible d'atteindre mes objectifs et rémunération très faible....

Par **P.M.**, le **29/10/2021** à **11:39**

C'est bien pourquoi si le préavis ne se déroule pas dans les mêmes conditions de travail, il faut vous en plaindre auprès de l'employeur (par lettre recommandée avec AR ou à la rigueur mail prouvable) afin d'envisager ensuite de demander réparation...

Si vous arrêtez le préavis, vous auriez encore moins de revenus et vous exposeriez à devoir verser des dommages-intérêts...